



Extrait du L'École Émancipée

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article1086>

Le SNAC, pour un syndicalisme de métier« S »

- Syndicalisme -



L'École Émancipée

Le Syndicat national des affaires culturelles (SNAC) de la FSU a tenu son congrès en mars à Parent (63). Son secrétaire général nous livre des éléments de la réflexion en cours concernant la prise en charge des agents de services culturels.

Le SNAC est un syndicat de métiers. Le « s » est important : nous syndiquons tous les salariés qui travaillent à permettre un accès démocratique aux pratiques artistiques et aux oeuvres, qui participent au soutien à la création, ainsi qu'à la sauvegarde et la valorisation des patrimoines.

Ce service public culturel est à la fois fragile et complexe. Complexe car il procède d'une intrication entre puissance publique (les services culturels de l'Etat, ceux des collectivités) et « tiers secteur » (les associations, les petites structures qui fonctionnent sans but lucratif). Fragile car il dépend d'une volonté politique or, cinq ans de sarkozisme laissent des associations en faillite et des institutions pressées d'adopter les normes de l'entreprise privée.

Jamais, nos activités n'ont été à ce point arraisonnées par les logiques « RH » qui réduisent métiers et compétences à des systèmes normalisés de tâches élémentaires, cette offensive s'accompagnant d'une perversion langagière qui rend désormais difficile de penser les métiers autrement qu'en termes de « référentiels ».

Or, lorsque nous parlons des « métiers de la culture », il s'agit de tout autre chose : des savoirs et des savoir-faire, une expérience, une habileté, un mode de transmission, un apprentissage et une expérimentation qui supposent un milieu professionnel capable aussi bien d'hériter que d'innover. Nous parlons aussi de reconnaissance, d'estime de soi, de travail en équipe et de l'importance de l'identité professionnelle pour l'équilibre personnel.

Nos métiers sont multiples. Dans le secteur des musées, par exemple, on rencontre les métiers de la conservation, de la documentation, de la recherche, de l'accueil, de la surveillance, de la médiation, sans oublier les métiers d'art (photographes, restaurateurs, jardiniers, etc.) et bien sûr les métiers de l'administration. « Bien sûr » car nous combattons la malveillance RH qui décrète une opposition entre « coeurs de métiers » et « fonctions support », distinction fallacieuse qui vise à entamer la notion de travail collectif. Pour nous, un secrétaire dans un service de conservation ou un agent d'accueil et de surveillance dans une salle ne remplissent pas des « fonctions supports » externalisables ; tous ces métiers contribuent à la définition et au fonctionnement de ce qu'on appelle « un musée ». Ce sont tous ces métiers, pratiqués ensemble et en relation avec les usagers (non pour des « clients »), qui fondent le service public culturel. Ces métiers et leurs outils de travail, techniques comme symboliques (collections, institutions, disciplines, etc.). Lorsque nous évoquons un syndicalisme de métiers, c'est tout cela que nous avons en tête.

Un syndicalisme d'emploi aussi...

Au sein du ministère de la culture, nous pratiquons aussi un syndicalisme d'emploi : développement des services et des postes, rémunérations, horaires, conditions de travail, etc. Mais, pour les collègues qui travaillent au sein du service public culturel pour d'autres employeurs publics, la tâche est plus compliquée car nous ne siégeons ni dans les CT et CAP de la Fonction publique territoriale ni dans ceux d'autres ministères.

Pour l'avenir, il nous faut inventer de nouvelles solutions car, à l'heure actuelle, les agents qui relèvent du SNAC pour leurs métiers mais d'autres syndicats de la FSU pour leurs emplois sont contraints de choisir entre ces deux logiques. Et cela ne fonctionne pas : l'impossibilité de trouver dans une même organisation les conditions d'une défense des emplois et un collectif de métiers les détourne de la FSU au profit d'autres fédérations, de regroupements associatifs, quand ils ne se résignent pas à l'isolement professionnel.

Il en est ainsi par exemple des services de l'Inventaire général, passés en 2007 sous la tutelle des régions, des archives départementales (personnels d'Etat mis à la disposition des conseils généraux), des musées et des

services culturels de collectivités, etc. Dans tous ces secteurs, on observe une absence criante de la FSU. Pour résoudre ce problème, le SNAC propose de mettre à l'étude, avec les syndicats concernés, la possibilité d'une double affiliation de plein droit des agents placés dans de telles situations qui en font la demande, une sorte de « double nationalité », pourrait-on dire. Ainsi, la FSU serait-elle en mesure de syndiquer dans les meilleures conditions les agents du service public culturel, non seulement au ministère de la culture mais également dans les autres ministères, les collectivités territoriales et l'ensemble des établissements publics.

Frédéric Maguet